

SESSION DU 14 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le quatorze du mois de Décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le cinq du mois de Décembre sous la présidence de Monsieur Raymond BERTHIER, Maire de St-Just-Chaleyssin

Sont présents : MM R. BERTHIER, J.P. MICHAUD, M. NIVON, M. ROCHET, I. SAUGEY-HUGOU, G. GALLON, PH. GOYET, M. BROSSARD, D. GONCALVES, S. PARAS, C. RIOU, M. MUSTI,

Secrétaire de la séance : C. NABEL, M. RAPHET, JM. BOUILLARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 Novembre 2007

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu du 9 Novembre. Il est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

(M. ROCHET) *Parking de l'église* : La réception de fin travaux qui a eu lieu ce jour à 14 heures n'a pas été validée. Les travaux ne sont pas terminés en bonne et due forme. Le prochain rendez-vous est fixé au vendredi 21 décembre à 9 H pour la réception définitive des travaux. Monsieur ROCHET précise que 16 places sont réalisées sur ce parking et le stationnement des véhicules devant le presbytère est supprimé par mesure de sécurité pour les enfants.

(R. BERTHIER) *Gymnase* : Le marché doit être signé très prochainement. L'entreprise RAY a relancé les sous-traitants. Le début des travaux est prévu en Janvier.

En ce qui concerne le financement, Madame MESSIEZ-POCHE doit faire une simulation.

TRANSIT DES POIDS LOURDS

(R. BERTHIER) Monsieur BERTHIER a eu un entretien avec Monsieur Philippe NAVARRE, Sous-Préfet de Vienne, en présence des maires de Luzinay, Villette de Vienne et chuzelles pour l'interdiction du transit des poids lourds sur le CD 36. Monsieur le Sous-Préfet n'est pas hostile à cette interdiction. La décision dépend du Conseil Général qui est maître de la mise en place de la signalisation interdisant les poids lourds à circuler sur la voie départementale sauf desserte. Monsieur le Sous-Préfet fera part de son action. Un canevas d'actions sera restitué aux quatre communes ainsi qu'aux associations qui soutiennent cette démarche.

INTERDICTION AUX POIDS LOURDS SUR LE CHEMIN DE LA CHAPELLE

(R. BERTHIER) Madame CHUZEVILLE, Maire de Valencin, demande de prendre un arrêté conjoint interdisant la circulation des poids lourds de + de 7,5 T et des cars sur la route de la Chapelle afin de remédier au problème d'insécurité généré par le trafic. ... / ...

Le Conseil Municipal décide d'interdire la voie communale n° 2, chemin de la chapelle, aux poids lourds à partir de la chapelle, soit à 300 m du carrefour de la route de Lafayette jusqu'en limite de la commune de Valencin. Un arrêté du Maire sera pris dans ce sens.

PROJET DE REVISION DU PLU SUR LA COMMUNE DE VALENCIN : consultation des communes associées

(R. BERTHIER) Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des sols de la commune de Valencin (soumis au régime du PLU) pour la création d'une zone d'activité à vocation artisanale – délocalisation d'une entreprise de matériel agricole (moissonneuses – batteuses).

AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE D'ASSAINISSEMENT

(R. BERTHIER) Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Avenant n° 2 du contrat d'affermage d'assainissement du 11 janvier 2001 et à l'avenant n° 1 du 30 septembre 2002. Ce nouvel avenant définit les conditions techniques, administratives et financières de prise en charge du réseau d'assainissement collectif desservant les habitations de l'impasse des sources et de son poste de relevage.

CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN D'UN POSTE DE RELEVEMENT DES EAUX PLUVIALES – PARKING DE L'EGLISE

(R. BERTHIER) Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Société de Gérance de Distribution d'eau – SOGEDO – ayant son siège au 2 rue Georges Brassens – BP 102 6 33240 St André de Cubzac pour l'entretien et la maintenance du poste de relèvement des eaux pluviales situé sous le parking de l'église.

DEPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE

(R. BERTHIER) Le Conseil Municipal accepte le devis descriptif et estimatif de 1613,40 €TTC proposé par la société SOGEDO pour le déplacement d'un poteau incendie.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

(R. BERTHIER) Le compte 021 de la section d'investissement étant incohérent avec le virement de la section de fonctionnement du budget primitif assainissement, le Conseil Municipal décide de modifier les articles suivants du budget :

Article R 021 : virement section fonctionnement : augmentation du crédit de 3 €

Article R 21532 : diminution du crédit ouvert de 3 €

... / ...

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

(R. BERTHIER) Vu l'insuffisance de crédit sur l'opération n° 108 de la voirie,
 Vu le solde disponible sur l'opération n° 107 des bâtiments scolaires,
 Le Conseil Municipal décide de faire un virement de crédits:
 Article D 2151-108 voirie : augmentation : 45 000 €
 Article D 2318-107 bâtiments scolaires : diminution : 45 000 €

REGLEMENT DES INTERETS MORATOIRES POUR L'ENTREPRISE GACHET

(R. BERTHIER) Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 2007 décidant de retenir l'entreprise GACHET de Beaurepaire pour la réalisation des travaux du parking de l'Eglise ;
 Vu le retard de paiement des situations n° 1 – 2 – 3 et 4 ;
 Le Conseil Municipal décide :
 De payer les intérêts moratoires à l'Entreprise GACHET pour les situations n° 1-2-3 et 4 d'un montant total de 427,46 € dont le détail suit :

- 1^{er} situation : 18,07 €
- 2^{ème} situation : 121,50 €
- 3^{ème} situation : 198,49 €
- 4^{ème} situation : 89,41 €

ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : AVENANT POUR MISSION COMPLEMENTAIRE DE LA MISE A JOUR DES PLANS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

(R. BERRHIER) Vu la délibération du 21 janvier 2005 décidant de retenir la Société SAUNIER ENVIRONNEMENT pour la réalisation de l'étude de zonage d'assainissement,
 Vu l'avenant de la Société SEVENNE ENVIRONNEMENT pour une mission complémentaire de la mise à jour des plans de réseaux d'assainissement se montant à 358,80 € TTC ;
 Le Conseil Municipal :
 - accepte l'avenant pour mission complémentaire de la mise à jour des plans de réseaux d'assainissement se montant à 358,80 €
 - Autorise Monsieur le Maire à régler cette dépense au compte N° 2318 du budget assainissement.

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A DES ACTIONS DE FORMATION AVEC PARTICIPATION FINANCIERE

(R. BERRHIER) Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat proposée par le CNFPT relative à des actions de formation du personnel avec participation financière de la collectivité.

MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION COMPORTEMENTALE CANINE

(R. BERRHIER) Monsieur le Maire fait part d'une circulaire préfectorale permettant au maire de demander une évaluation comportementale au détenteur d'un chien susceptible de présenter un danger.
 ... / ...

DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA FRAPNA

(R. BERRHIER) Vu la demande de subvention de la FRAPNA de 220 €
Vu les soucis rencontrés précédemment avec la FRAPNA sur le territoire de la commune,
Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de subvention de la FRAPNA.

SOUTIEN DE L'ASSOCIATION SEVENNE ENVIRONNEMENT

(R. BERRHIER) L'association Sévenne Environnement s'associe aux démarches des maires de la Vallée de la Sévenne contre le transit des poids lourds sur le CD 36.

REMERCIEMENTS DES COLLECTIFS DES RIVERAINS DU CD 36

(R. BERRHIER) Le collectif des riverains remercie le Conseil Municipal pour les ralentisseurs mis en place mais la circulation est excessive. Ils soulignent néanmoins que la limitation de vitesse de 70 km/h n'est pas respectée.

DEMANDE DE DEGREVEMENT DE FACTURE SUR LA PART ASSAINISSEMENT SUITE A UNE FUITE DE COMPTEUR

(R. BERRHIER) Madame BROSSARD de la SCI du Ferrouillet sollicite un dégrèvement sur la part assainissement de sa facture d'eau suite à une fuite après compteur.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder un dégrèvement de 50 % du montant de la part assainissement.

RHONE-PLURIEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

(R. BERRHIER) *Refus de l'attribution d'une subvention pour la construction du gymnase :* Rhône-Pluriel a émis un avis défavorable à la demande de subvention pour la construction du complexe sportif. Ces travaux ne rentrent pas dans les critères d'attribution de subvention.

Avis favorable à l'attribution d'une subvention pour le Skate-Park : Une subvention de 14 630 € est accordée pour la création d'un Skate-Park, dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Pluriel.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LES PERVENCHES

(G. GALLON) Monsieur GALLON Gérard rappelle que depuis plusieurs années, l'avenir des foyers logements est resté incertain du fait des réglementations exigeantes. Chaque foyer logement doit donner au Préfet et au Président du Conseil Général la décision qu'il a choisie, soit de rester sans aucune médicalisation, soit choisir une médicalisation totale ou partielle avec une convention tripartite. Il explique qu'une médicalisation même partielle entraînerait des investissements trop lourds. Dans sa séance du 26 octobre dernier, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir l'établissement en l'état.

... / ...

DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA BTP LOIRE

(R. BERRHIER) Une demande de subvention est sollicitée par le CFA BTP LOIRE pour faire face aux dépenses relatives à la formation professionnelle dans le bâtiment d'un jeune de la commune. Cette dépense sera étudiée lors de l'élaboration du budget primitif.

REMERCIEMENTS

(R. BERRHIER) Monsieur PORCHERON Roger et ses enfants expriment leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme Eliane PORCHERON.

Monsieur PIROIRD Pierre et ses enfants remercient le Conseil Municipal et le personnel communal pour leur soutien dans les moments difficiles qu'ils ont traversés lors du décès de Madame PIROIRD Madeleine, maman de Noëlle RIGARD, employée communale.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

(R. BERRHIER) Vu la délibération du 9 Novembre 2007 décidant de fixer à quatre le nombre d'agents recenseurs pour le recensement de la population de notre commune qui se déroulera du 17 janvier au 16 février ;

Vu le nombre de logements à recenser par agent,

Le Conseil Municipal décide :

De verser à chaque agent recenseur une indemnité forfaitaire de 1100 € brut sur lequel seront prélevées les cotisations sociales.

Ont été nommés agents recenseurs : MME MAURIN Annie, MME PERRET-EYMIN Gabrielle, MME GATTONE Marie-Thérèse, MME BOUVERET Chrystelle.

PREVISIONS BUDGETAIRES

(R. BERRHIER) Monsieur le Maire rappelle aux responsables de commissions de bien vouloir remettre les devis pour les prévisions budgétaires au plus tard le 12 janvier 2008.

CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

(R. BERRHIER) La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 6 janvier, à 11 Heures à la Maison pour Tous.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AMICALE BOULES CHALEYSSINOISE

(R. BERRHIER) L'amicale boules sollicite une subvention exceptionnelle pour les frais que l'association va devoir supporter lors des qualificatifs qui auront lieu le 12 avril 2008. Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 €

... / ...

TOUR DE TABLE

M. NIVON

Programme local pour l'habitat : La commune de Valencin s'est abstenue sur la proposition par la CCCND du programme local pour l'habitat.

Toutes les autres communes ont émis un avis favorable.

M. ROHET

Prévisions budgétaires : Monsieur ROCHET proposera dans les prévisions budgétaires 2008 la réfection de la toiture et des fenêtres du bâtiment de l'école maternelle.

S. PARAS

Subventions aux associations sportives : les associations doivent donner leur bilan de l'année pour percevoir leur subvention.

D. GONCALVES

Subventions aux associations sportives : Monsieur GONCALVES fait savoir que les subventions vont être versées dans les jours qui suivent.

M. BROSSARD

La manifestation des commerçants s'est bien déroulée le jeudi 13 décembre sous la halle.

PH. GOYET

Association de remembrement : la fin des remboursements de prêts contractés par l'Association de Remembrement est prévue pour le prêt principal en juin 2009 et pour le prêt complémentaire en 2011.

Rétrocession du chemin du Piétat appartenant à l'association foncière de remembrement : La commune souhaite la rétrocession de la portion de voie donnant accès aux propriétés de Mr et Mme CHENU Philippe et de Mr et Mme MARCELLINO José.

JP. MICHAUD

Travaux assainissement : Les travaux du marais sont commencés. Parallèlement à ces travaux, la conduite d'eau doit être changée selon le programme du syndicat des eaux.

... / ...

Programme de déneigement : Le déneigement du couloir de circulation des camions dans l'enceinte de la Société DANONE a été inséré dans le programme en vigueur en échange des 33 m² de terrain cédés pour la station de relevage du réseau d'assainissement du marais ainsi que de l'aménagement de la convention des traitements d'eaux usées de la commune.

En ce qui concerne le salage dans l'enceinte de la Société DANONE, la fourniture de sel sera facturée à la Société.

Station d'épuration : Un avenant au contrat d'assurance sera contracté pour garantir la commune des frais occasionnés à la Société DANONE en cas de dysfonctionnement de la station d'épuration mise à disposition de la commune.

Recensement des panneaux de signalisation : 90 panneaux sont à changer sur la commune pour les mettre en conformité. Ils doivent être réfléchissants.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée.